

Avis de Soutenance

Madame Amélie THOUEMENT

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Les maximes d'interprétation

dirigés par Monsieur Daniel MAINGUY

Soutenance prévue le **mercredi 09 décembre 2020** à 14h00

Lieu : Faculté de Droit et Science politique Université de Montpellier 39 rue de l'Université 34060
Montpellier Cedex 2
Salle : des actes

Composition du jury proposé

M. Daniel MAINGUY	Université de Montpellier	Directeur de thèse
M. Martin LEBEAU	Université de Rouen Normandie	Examineur
M. Christophe ALBIGES	Université de Montpellier	Examineur
Mme Pascale DEUMIER	Université Lyon III Jean Moulin	Rapporteure
Mme Charlotte GOLDIE-GENICON	Université de Nantes	Rapporteure

Mots-clés : Maximes, Interprétation juridique, Raisonnement juridique, Argumentation juridique, Normes juridiques,

Résumé :

Les maximes d'interprétation du droit, le plus souvent exprimées en latin, apparaissent comme autant de brèves formules énigmatiques dotées d'une aura particulière. Si elles donnent l'impression de constituer des vestiges d'un droit ancien, voire d'un hypothétique âge d'or du droit, elles trouvent toujours à se manifester avec vitalité dans les discours de multiples acteurs juridiques. Régulièrement invoquées par les enseignants-chercheurs en droit, dans le cadre de leur activité pédagogique ou dogmatique, elles appellent alors un certain nombre d'interrogations quant à leur rôle et leur autorité au sein du système juridiques. Si elles sont le plus souvent présentées comme étant ou n'étant pas des normes juridiques, il convient néanmoins de dépasser la question de leur normativité pour envisager les multiples facettes de cet objet d'étude si singulier. Cette étude vise ainsi à dissiper le mystère entourant les maximes d'interprétation du droit.